



« Les Amis de Saint Brevin »
ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour
la protection de l'Environnement –

Adresser courrier -
23 Avenue Saint Georges –
44250 SAINT BREVIN -

Email : contact@lesamisdesaintbrevin.fr
Site : www.lesamisdesaintbrevin.fr

Compte-rendu de la réunion du 17 mars 2009
avec M. FERRE adjoint chargé de l'environnement

Pour les ASB : G. Ackaouy, G. Loc'h

La réunion a porté sur les points suivants :

- le problème de l'exutoire du Boivre et de la zone de plage des Rochelets interdite
- la qualité des eaux de baignade et le passage aux nouvelles normes applicables à partir de 2015
- Natura 2000 mer et l'implication pour la commune
- la remontée des eaux, sa prise en compte dans l'élaboration du PLU

1- Exutoire du Boivre, plage réduite aux Rochelets

Rappels :

- L'exutoire du Boivre est géré par le SAH (Syndicat de l'Aménagement Hydraulique), responsable d'une vaste zone, auquel siègent deux élus de notre commune, dont M. Ferré.
- Sont également impliqués la commune de Saint Brevin et ses résidents ainsi que les agriculteurs du marais.
- Et il s'agit d'un territoire du DPM (Domaine Public Maritime).
- Le problème, sensible, est donc difficile.
- Dans le passé, lorsque le besoin de chasse du Boivre se faisait sentir et que l'ensablement semblait gêner, le SAH utilisait des pelleteuses pour creuser et dégager un chenal.
- Ce chenal, de plus en plus profond (ensablement oblige), se prolonge maintenant jusqu'au poste de secours des Rochelets. Pour des raisons de sécurité (rive abrupte), la plage devenue dangereuse a été fermée et interdite de l'exutoire jusqu'au niveau de ce poste.
- Cette réduction croissante des zones de plages est un vrai problème pour une station balnéaire.

Actions entreprises par la municipalité :

- Le creusement du chenal par pelleteuses, ne faisant qu'accentuer la formation de la digue de sable, a été jugé inutile et donc, en concertation avec le SAH il a été décidé de laisser une chasse permanente avec coulée naturelle de la rivière.
- Depuis qu'il siège au SAH, c'est-à-dire aux trois dernières réunions, M. Ferré est intervenu pour faire prendre conscience du problème aux autres participants, à partir de photos puis par une visite des lieux.
- A la suite de quoi, une étude de faisabilité de création d'un nouvel exutoire à l'ancien emplacement d'embouchure du Boivre (au niveau de l'avenue des Bouillons) avec cheminement enterré le long de la plage a été lancée. Un relevé topographique a déjà été fait.
- Compte tenu de la difficulté du projet, des études nécessaires et des coûts impliqués, cela ne pourrait être terminé avant 2015, au mieux.

2- Qualité des eaux de baignade

Actuellement 6 zones sont contrôlées par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) à raison de 6 prélèvements par an pour chacune. 4 de ces zones sont classées A (bonne qualité), 2 B (qualité moyenne).

Le passage aux normes de 2015 se fait en deux temps.

Jusqu'à 2011 – Définition de profil de vulnérabilité : listes de tous les exutoires, étude des pollutions possibles.

De 2011 à 2014 – Passage progressif aux normes de 2015, mêmes zones, mêmes nombres de contrôles mais modification des critères bactériologiques, renforcement des normes de taux, obligation d'informations aux usagers.

3- Natura 2000 mer, impact sur Saint Brevin

Rien de nouveau depuis l'été dernier. Réticences de la mairie par rapport aux zones définies par l'état et le manque de concertation avec les municipalités.

4- Prise en compte de la remontée prévisible des eaux dans l'élaboration du PLU

Il est trop tôt pour dire quoi que ce soit actuellement. Les études devant être effectuées en vue de l'élaboration du PLU ne font vraiment que commencer.

Nous remercions M. FERRE de nous avoir reçu de façon si courtoise. Nous lui avons exposé les soucis de nos adhérents et avons apprécié son écoute attentive. Nous saluons son envie de faire évoluer favorablement les choses dans le domaine de l'environnement en général et pour l'exutoire du Boivre en particulier.